



EN FAVEUR DES PERSONNELS

2024-2025

Les prestations d'action sociale s'adressent aux personnels du ministère en activité, titulaires, stagiaires et agents contractuels. Elles s'adressent également aux personnels retraités.

Elles sont à caractère facultatif et versées dans la limite des crédits disponibles à cet effet pour l'année civile en cours.

Elles ne peuvent donner lieu à rappel.

L'ensemble des dossiers et conditions d'attribution des différentes prestations sont à télécharger sur l'intranet :

Partage

Onglet : Vie de l'agent

↳ Actions et prestations sociales

↳ Action sociale

<https://partage.ac-strasbourg.fr/>

COORDONNEES

Les dossiers devront nous parvenir **par voie postale** dans les délais requis à l'adresse suivante :

Rectorat

DPAE 3 - Action sociale

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

*Accueil du public : 27 boulevard
Poincaré - 67000 Strasbourg*

☎ : 03 88 23 35 85 / 03 88 23 35 89

@ : ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr

Prestations proposées par le bureau d'action sociale du rectorat

AIDES AUX ENFANTS HANDICAPES

Sans conditions de ressources



- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans
- Allocation spéciale pour les enfants handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans
- Séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge)
- Participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France (jusqu'à 20 ans)

SUBVENTION POUR SEJOURS D'ENFANTS

Jusqu'à 18 ans et soumise à conditions de ressources



- Centres de vacances avec hébergement
- Centres de loisirs sans hébergement
- Centre familiaux de vacances agréés et gîtes de France
- Séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif
- Séjours linguistiques
- Séjours en camping

Le délai de recevabilité du dossier est de 12 mois à compter de la date du début du séjour.



AIDES AUX ETUDES SUPERIEURES DES ENFANTS

Conditions de ressources : QF inférieur ou égal à 15 000 €

Date limite de dépôt du dossier complet au RECTORAT :

- le **14 octobre 2024**

CARTE CEZAM



La carte CEZAM donne accès directement ou par l'intermédiaire d'une billetterie à des réductions et des avantages dans les domaines touchant au temps libre des familles : culture, loisirs, sports, vacances, tourisme...

Coût de la carte au 1^{er} juillet 2024 (offre d'été) : 10 € (carte digitale) ou 11 € (carte physique).
Offre valable jusqu'au 31 décembre 2024.



SUBVENTION REPAS

S'adresse aux agents (en activité) dont l'Indice Nouveau Majoré (INM) est inférieur ou égal à 539 et qui déjeunent dans un restaurant administratif ou inter administratif ayant passé une convention avec le rectorat.

AIDES A L'INSTALLATION DES PERSONNELS

Soumises à conditions de ressources



- **Aide à l'accès au logement** (logement locatif)
Le dossier doit être déposé dans les 6 mois qui suivent la date d'effet du bail.
- **AIP-CIV** (Aide à l'Installation des Personnels)
Changement de résidence (logement locatif ou acquisition) suite à l'affectation dans un établissement difficile.
Le délai de recevabilité du dossier est de 12 mois à compter de la date d'affectation.
- **Logement temporaire** :
 - 1) Partenariat avec Action Logement. Principalement des studios meublés. Pour les personnels vivant seuls postuler sur <https://logement-actionlogement.fr>
Pour les personnels vivant en couple et/ou avec des enfants : le dossier est disponible sur l'intranet Partage ou par courriel ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr
 - 2) Partenariat de 2 studios, avec le Crous, au bénéfice de personnels nouvellement nommés dans l'académie. Les candidatures sont à adresser à : ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr
- **Logement social** : en partenariat avec Action Logement et CDC Habitat Social, le ministère dispose d'une offre de logements sociaux au bénéfice de l'ensemble de ses personnels enseignants, ATPSS (titulaires ou contractuels, y compris les personnels stagiaires)
Pour postuler : 1) faire une demande sur www.demande-logement-social.gouv.fr
2) créer un compte sur la plateforme AL'in <https://al-in.fr>
3) adresser votre numéro unique au ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr qui le communiquera à CDC Habitat Social
Un guide d'utilisation et un flyer d'information sont disponibles sur l'intranet Partage

AIDES FINANCIERES

Sans conditions de ressources



Attribuées en commission pour répondre aux difficultés financières ponctuelles ou imprévues.

- Secours urgents et exceptionnels
- Prêts à court terme et sans intérêts
S'adresser aux assistantes sociales des personnels

CONSEILS BUDGETAIRES

Solutions pour découverts bancaires, surendettement, baisse de ressources financières...



S'adresser aux assistantes sociales des personnels pour une orientation vers une conseillère en économie sociale et familiale (CESF)

Autres prestations ne relevant pas du rectorat

- **Garde d'enfants de moins de six ans** : tickets CESU
Site : www.cesu-fonctionpublique.fr
- **Chèques vacances**
Site : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
Tel : 0 806 80 20 15 (service gratuit + prix appel)
- **Aides à l'installation des personnels de l'Etat**
 - AIP
 - AIP-VillePrise en charge des frais d'installation des agents de l'Etat primo arrivants ou affectés en « quartiers prioritaires de la politique de la ville »
Le délai de recevabilité du dossier est de 24 mois après l'affectation et de 12 mois après la signature du bail.
Site : www.aip-fonctionpublique.fr
- **Pour les personnels retraités**
 - Aide au maintien à domicile
 - Aide au retour à domicile après hospitalisationSite : www.fonction-publique.gouv.fr/amd
- Association nationale **PREAU** : www.preau.education.fr
- **SRIAS Grand Est** (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale)
Participe à la mise en œuvre d'actions sociales qui **visent à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.**
Site : www.srias.grandest.fr

Actions menées avec le concours de la MGEN

- Intervention de travailleuses familiales, d'aides ménagères à domicile
- Equipements spéciaux pour personnels handicapés ainsi que pour les ayants droit
- Aide à la participation aux colonies de vacances d'enfants handicapés

Téléphone MGEN : 3676

IMPORTANT

**TOUT DOSSIER PARVENU INCOMPLET AU RECTORAT
OU APRES LA DATE LIMITE INDIQUEE SERA REFUSE**